



PROCÈS-VERBAL

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion : Mardi 18 juin 2024 à 13h30, à l'Astragale

Présidence : **M. Daniel FONTENIAUD**

Présents : Patricia BEAURENAUD (en partie) - Christophe CAILLIET (en visio et en partie) - Jean-Marie COPPI - Daniel DURAND - Christian PERDU - Philippe PRUDHON - Jacques QUANTIN - Alain RICHARD - Daniel ROLET - Michel SORNAY - Françoise VALLET (en visio) - Haithem ZAIED

Assistent à la séance : Pierre-Marie DANDRAU - Sébastien IMBERT (en partie) - Vincent SZMATULA

Excusés : Jean-François GONDELLIER - Roland COQUARD

1 – BILAN FESTIVAL U13

Christophe NOGUES fait un bilan du Festival U13, à la fois sur le plan sportif, sur l'organisation et sur les actions mises en place. Ce festival, organisé pour la deuxième fois à l'Astragale a été une réussite. Il félicite tous ceux qui ont permis d'organiser et d'animer ce festival.

Il évoque les points forts, les points faibles et les axes d'amélioration.

2 – LABEL

Christophe NOGUES poursuit sur le point Label, avec la présentation des clubs « oubliés » sur le tableau validé lors du Conseil d'Administration du 31 mai dernier. Le Bureau du Conseil d'Administration donne un avis favorable à ces dossiers (*Annexe 1*). Les membres du CA félicitent le club de JOIGNY, détenteur des 3 labels : Jeunes Espoirs, Féminines Argent et Futsal Espoirs.

3 – ETR

Daniel FONTENIAUD fait un point sur l'ETR, et évoque le départ d'Etienne THOMAS, qui souhaite donner une nouvelle orientation à sa carrière. Il propose de réfléchir en deux étapes :

- A court terme, Sébastien Imbert fera des propositions pour assurer les missions d'Etienne THOMAS à partir de la rentrée,
- Un groupe de travail est mis en place pour réfléchir à une réorganisation de l'Equipe Technique sur le territoire, pour une mise en place début 2025. 2 Présidents de Districts (Daniel DURAND, Christophe CAILLET, Christophe NOGUES, Sébastien IMBERT) intégreront ce groupe. Une première réunion est à programmer fin août.

4 – SPORTIF

4.1 - CANDIDATURES CHAMPIONNATS JEUNES 2024/25

Michel NAGEOTTE présente les candidatures pour les championnats Jeunes pour la prochaine saison 2024-25. Nous avons reçu de nombreuses candidatures. Il présente le travail fait pour le classement des candidatures. Le Bureau du Conseil d'Administration est favorable à la publication par la Commission de ces classements.

4.2 – REFLEXION SUR LES GROUPES R1

Michel NAGEOTTE présente la réflexion de la Commission Sportive concernant la future constitution des 2 groupes R1. Le Bureau du Conseil d'Administration, qui aura à valider les groupes le 18 juillet prochain, demande à la Commission de lui faire plusieurs propositions, en intégrant à la fois des critères de distances, mais aussi de temps de trajet.

5 – FINANCES

5.1 - ENVELOPPE ARBITRAGE AMATEUR

Le Bureau reprend la répartition de l'enveloppe consacrée à l'Arbitrage Amateur.

Il est proposé de répartir le solde de cette enveloppe d'un montant de 26 250 € à hauteur de 1 500 € pour le District du Jura (qui n'est pas engagé dans le dispositif VRP), et 24 750 € pour la Ligue pour couvrir le financement des dispositifs VRP et VOR. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5.2 - APPLICATION DU REGLEMENT FINANCIER ET DES NOUVELLES DISPOSITIONS FINANCIERES

Une position est arrêtée concernant le montant de la caution versée par les clubs qui se sont créés avant la validation par le Conseil d'Administration du 31 mai dernier. C'est le montant antérieur qui reste applicable.

Il est confirmé que la décision d'interdiction d'engagement prise à l'encontre de certains clubs lors de précédents Conseil d'Administration s'applique à toutes les équipes du club.

6- AGENDA & EVENEMENTS

6.1 - SOIREE DES ETOILES

Alain RICHARD fait un point d'étape sur l'organisation, vendredi 28 juin prochain à partir de 18h15. Le pôle Communication /Evènementiel prépare cet événement. Plus de 100 clubs seront invités.

6.2 - MATCH FRANCE-SUEDE FEMININ

Alain RICHARD revient sur la logistique du match FRANCE-SUEDE Féminin, qui aura lieu le vendredi 12 juillet prochain au stade Gaston GERARD, à 21h10.

Billetterie :

Invitation pour les présidents de Districts + Président et Président Délégué

120 enfants attendus pour accompagner (ramasseurs de ballons, Escort kid, etc.) (invitations pour 1 parent accompagnateur)

Nous aurons 10 invitations en tribune officielle.

Nous sommes en attente d'un retour pour les 100 invitations habituelles.

7 - MEDAILLES FEDERALES - PROMOTION 2023

Patricia BEAURENAUD fait part de la demande de la FFF et de son urgence.

Pour les médailles Ligue, le courrier va partir aux Districts dans les jours à venir.

8 - JURIDIQUE

8.1 - VIE DES CLUBS

Jean-Marie COPPI présente l'ensemble des changements au niveau de la Vie des clubs pour cette fin de saison, entre les changements de nom, les affiliations, groupement, fusion absorption, cessation d'activité.

CHANGEMENT DE NOM

Situation du club A.S. TRAVESIENNE (541167) – District de Haute-Saône

Pris connaissance de la demande de changement de nom introduite par le club A.S. TRAVESIENNE qui souhaite devenir FOOTBALL CLUB VAL DE SAÔNE,

Attendu l'avis favorable du District, en date du 04/06/2024,

Attendu que le document fourni est conforme,

Vu l'article 36 des R.G. de la F.F.F.,

TRANSMET la demande aux services fédéraux avec avis favorable,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue.

AFFILIATION

Situation du club PLANOISE FOOT – District du Doubs-Territoire de Belfort

Pris connaissance de la demande d'affiliation « Libre » en date du 27/03/2024,

Vu les articles 22 et 23 des R.G. de la F.F.F.,

Vu les dispositions financières de la LBFCF,

Vu l'avis favorable du District du Doubs-Territoire de Belfort en date du 30/05/2024,

Attendu que les documents fournis sont conformes,

La Commission,

TRANSMET la demande aux services fédéraux avec avis favorable,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

Situation du club A.S. ESSERTENNE – District de Haute Saône

Pris connaissance de la demande d'affiliation « Libre » en date du 17/04/2024,

Vu les articles 22 et 23 des R.G. de la F.F.F.,

Vu les dispositions financières de la LBFCF,

Vu l'avis favorable du District de Haute Saône en date du 30/05/2024,

Attendu que les documents fournis sont conformes,

La Commission,

TRANSMET la demande aux services fédéraux avis favorable,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

Situation du GJ DES PORTES DU MORVAN – District de la Nièvre

Pris connaissance du courriel du club U.S. LORMOISE en date du 24/05/2024, indiquant que le GJ PORTES DU MORVAN est en inactivité depuis plusieurs saisons,

Vu les dispositions de l'article 39 Ter des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du service comptabilité,

Considérant que le G.J. DES PORTES DU MORVAN est constaté en inactivité depuis plus de deux saisons,

La Commission,

CONSTATE la disparition du Groupement DES PORTES DU MORVAN,

Transmet au Conseil d'Administration pour information.

Situation du GJ SUD HAUTE SAÔNE – District de Haute Saône

Pris connaissance du courriel du club FFM LA ROMAINE F.C., en date du 30/04/2024, indiquant quitter le groupement SUD HAUTE SAÔNE,

Vu les dispositions de l'article 39 ter des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission,

PREND ACTE du retrait du club FFM LA ROMAINE F.C.,

RAPPELLE au club FFM LA ROMAINE F.C. qu'il n'est pas autorisé à créer un autre groupement avec d'autres clubs ou à participer à une entente avant le terme prévu par la convention,

RAPPELLE que le club devra engager ses propres équipes au niveau le plus bas,

Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue BFCF pour information.

CESSATION D'ACTIVITÉ

Situation du club A.S. DE NOIDANS LE FERROUX (560746) :

Pris connaissance de la demande de cessation d'activité du club A.S. DE NOIDANS LE FERROUX avec date d'effet au 03/06/2024,

Vu les dispositions de l'article 45 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du District de Haute Saône en date du 07/06/2024,

Vu l'avis favorable du pôle ressources de la LBFCF,

Vu

La Commission,

PRONONCE l'inactivité totale du club A.S. DE NOIDANS LE FERROUX,

Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue BFCF.

FUSION ABSORPTION

Situation du club R.C. VOUJEAUCOURT (506577) :

Vu les dispositions de l'article 39 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les documents transmis (procès-verbaux des A.G.) par les clubs R.C. VOUJEAUCOURT (506577) et A.S. BERCHE DAMPIERRE (526555),

Vu l'avis favorable du District Doubs-Territoire de Belfort en date du 13/06/2024,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de la Ligue BFCF en date du 31/05/2024,

La Commission,

TRANSMET aux services fédéraux avec avis favorable,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

8.2 - OBLIGATIONS DES CLUBS

Dans les dispositions financières votées le 31 mai 2024 par le Conseil d'Administration, Jean-Marie COPPI précise qu'il sera nécessaire d'ajouter au paragraphe I "Sanctions pour non-respect des obligations d'équipes réserves et de jeunes" une ligne pour la Situation de la R 1 Féminine.

D'autre part, plusieurs présidents de districts font part de remontées de clubs sanctionnés pour non-respect des obligations d'équipes de jeunes. Les situations de ces clubs en entente n'ont pas été prises en compte. Cette situation sera rectifiée au cours de la prochaine réunion CRSROC du jeudi 20 juin 2024. Une plus grande vigilance et collaboration avec les districts sera exercée pour les prochaines saisons.

8.3 - PROCEDURES EN COURS

Jean-Marie COPPI poursuit avec le bilan des clubs en situation d'infraction vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage et le comparatif par rapport à la saison 2023/24 :

Saison 2022/2023	Saison 2023/2024
L1 : 0	L1 : /
L2 : 0	L2 : 1
N1 : /	N1 : 0
N2 : 1	N2 : 2
N3 : 3	N3 : 6
R1 : 6	R1 : 17
R2 : 7	R2 : 17
R3 : 19	R3 : 26
R1 F : 1	R1 F : 0
R1 Futsal : 7	R1 Futsal : 6

9 - QUESTIONS DIVERSES

9.1- FINALES COUPES REGIONALES FUTSAL

Le Sporting Futsal Besançon a refusé de porter le jeu de maillot fourni dans le cadre de la dotation Ligue. Le Bureau transmet à la Commission Sportive pour sanction.

9.2- ASSEMBLEE GENERALE DE LA LBFC DU 24 JUIN 2024

Les documents et les liens de connexion sont à transmettre aux Président(e)s de District.

Le Président,

Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général,

Jean-Marie COPPI